

Place Florence Arthaud - 13008 MARSEILLE



AVENANT N° 10
AU PROCES-VERBAL DE CONSTAT N° 02/1052
EN VUE DU
TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES VOIES DE
LA COMMUNE DE MARSEILLE

Conformément aux articles L. 5215-20 et L. 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Christophe AMALRIC, Conseiller délégué de la Métropole Aix Marseille Provence Métropole, habilité à signer le présent document.

Et

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil Municipal n°

Approuvent le transfert en pleine propriété dans le Domaine Public Routier Métropolitain d'une partie de la place et ce jusqu'en limite du domaine maritime située sur le territoire de la Commune de Marseille, et désignée ci-dessous :

DENOMINATION		Origine	Extrémité	Longueur moyenne (mètres)	Largeur moyenne (mètres)	Observations
Place Florence Arthaud		Rue Audemar Tibido	Place Florence Arthaud	30,00	20,00	13008-quartier Montredon
Rivoli	3516					

A Marseille, le

**Pour la Commune
de Marseille
Le Maire**

Jean-Claude GAUDIN

A Marseille, le

**Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Métropolitain délégué
Espace Public et Voirie**

Christophe AMALRIC